



COMMUNIQUE

Face à l'adoption hâtive, injustifiée et irrédicible du nouveau Code de la communication au sein de l'Assemblée nationale, le Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM) exprime son indignation et sa désapprobation la plus totale.

Dans un élan de solidarité pour réagir face à ce texte liberticide, le Gépimm et l'ensemble de ses membres entendent marquer sans discontinuer les jours qui défilent et pendant lesquels la liberté au pays se meurt à petit feu suite au vote de ce « Code de la répression ».

Madagascar ayant également souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Gépimm qui adhère aux valeurs de cette sacro-sainte Convention, en rappellera quotidiennement l'importance, qu'il s'agisse de liberté d'expression, d'opinion, d'information ou encore du droit pour tout citoyen d'être informé.

Le Gépimm continuera de se mobiliser contre ce nouveau Code meurtrier pour la liberté d'expression à Madagascar et se fera écho de la société civile, à qui nous donnerons tribune. Le Gépimm réitère par ailleurs sa solidarité avec l'ensemble des médias privés et des journalistes qui luttent pour défendre leurs droits en cette période trouble.

Fait à Antananarivo, ce 08 juillet 2016



COMMUNIQUE CONJOINT

Nous, membres du Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM), du Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM), les Journalistes membres du « Mouvement pour la Liberté d'Expression », et l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM).

En ce jour sombre pour la démocratie et la liberté d'expression ainsi que la liberté de la presse, condamnons fermement le coup de force perpétré par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale lors d'une séance plénière organisée dans la précipitation jusqu'à minuit, pour l'adoption du nouveau code de la communication.

Regrettons que le texte voté, à caractère excessivement répressif, n'ait pas tenu compte des amendements déposés durant les travaux de commission, et du minimum proposé par les journalistes, perdant ainsi l'esprit de liberté ainsi animé l'élaboration de l'avis-projet initial. Les débats de la séance plénière se sont limités à des attaques en règle contre la presse privée nationale, et un rejet en bloc de toutes les propositions d'amendements sans avoir abordé les questions de fond.

Déplorons que les autorités soient restées sourdes aux appels au dialogue lancés par toutes les parties prenantes à l'élaboration concertée du texte initial, appelés par les membres de la Communauté Internationale, notamment le Système des Nations Unies qui a bien voulu transmettre notre requête auprès de l'ONU.

En conséquence, Nous, membres du Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM), les Journalistes membres du « Mouvement pour la Liberté d'Expression », et l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM).

Réitérons nos revendications quant à la nécessité de revenir au dialogue basé sur l'avis-projet déposé de la commission élaborée de manière consensuelle et inclusive sous l'égide du système des Nations Unies, afin de permettre un examen en toute sérénité de ce texte. Lancons un appel pressant à toutes les forces vives de la Nation pour unir leurs voix aux nôtres afin de condamner ces atteintes à nos libertés fondamentales garanties par la Constitution Malgache et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Attirons l'attention de la Communauté Internationale sur le recul que représente l'adoption de ce code de la communication par rapport aux acquis de la démocratie et de la liberté d'expression.

Revenons dans notre détermination sans faille à poursuivre notre combat jusqu'au triomphe de ces valeurs universelles.

Fait à Antananarivo, ce 08 juillet 2016



COMMUNIQUE

Face à l'adoption hâtive, injustifiée et irrédicible du nouveau Code de la communication au sein de l'Assemblée nationale, le Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM) exprime son indignation et sa désapprobation la plus totale.

Dans un élan de solidarité pour réagir face à ce texte liberticide, le Gépimm et l'ensemble de ses membres entendent marquer sans discontinuer les jours qui défilent et pendant lesquels la liberté au pays se meurt à petit feu suite au vote de ce « Code de la répression ».

Madagascar ayant également souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Gépimm qui adhère aux valeurs de cette sacro-sainte Convention, en rappellera quotidiennement l'importance, qu'il s'agisse de liberté d'expression, d'opinion, d'information ou encore du droit pour tout citoyen d'être informé.

Le Gépimm continuera de se mobiliser contre ce nouveau Code meurtrier pour la liberté d'expression à Madagascar et se fera écho de la société civile, à qui nous donnerons tribune. Le Gépimm réitère par ailleurs sa solidarité avec l'ensemble des médias privés et des journalistes qui luttent pour défendre leurs droits en cette période trouble.

Fait à Antananarivo, ce 08 juillet 2016



Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM)

Les Journalistes membres du « Mouvement pour la Liberté d'Expression »

COMMUNIQUE CONJOINT

Nous, membres du Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM), les Journalistes membres du « Mouvement pour la Liberté d'Expression », et l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM).

En ce jour sombre pour la démocratie et la liberté d'expression ainsi que la liberté de la presse, condamnons fermement le coup de force perpétré par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale lors d'une séance plénière organisée dans la précipitation jusqu'à minuit, pour l'adoption du nouveau code de la communication.

Regrettons que le texte voté, à caractère excessivement répressif, n'ait pas tenu compte des amendements déposés durant les travaux de commission, et du minimum proposé par les journalistes, perdant ainsi l'esprit de liberté ainsi animé l'élaboration de l'avis-projet initial. Les débats de la séance plénière se sont limités à des attaques en règle contre la presse privée nationale, et un rejet en bloc de toutes les propositions d'amendements sans avoir abordé les questions de fond.

Déplorons que les autorités soient restées sourdes aux appels au dialogue lancés par toutes les parties prenantes à l'élaboration concertée du texte initial, appelés par les membres de la Communauté Internationale, notamment le Système des Nations Unies qui a bien voulu transmettre notre requête auprès de l'ONU.

En conséquence, Nous, membres du Groupement des Editeurs de Presse d'Information et du Multimédia de Madagascar (GEPIMM), les Journalistes membres du « Mouvement pour la Liberté d'Expression », et l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM).

Réitérons nos revendications quant à la nécessité de revenir au dialogue basé sur l'avis-projet déposé de la commission élaborée de manière consensuelle et inclusive sous l'égide du système des Nations Unies, afin de permettre un examen en toute sérénité de ce texte. Lancons un appel pressant à toutes les forces vives de la Nation pour unir leurs voix aux nôtres afin de condamner ces atteintes à nos libertés fondamentales garanties par la Constitution Malgache et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Attirons l'attention de la Communauté Internationale sur le recul que représente l'adoption de ce code de la communication par rapport aux acquis de la démocratie et de la liberté d'expression.

Revenons dans notre détermination sans faille à poursuivre notre combat jusqu'au triomphe de ces valeurs universelles.

Fait à Antananarivo, ce 08 juillet 2016
